

Rapport d'Activité

2024



Udaf

Loiret

UNIS POUR LES FAMILLES



ÉDITORIAL

Le mot de la Présidente

Dans ces moments d'incertitude tant nationale qu'internationale, nous constatons une inquiétude croissante des familles. Ce sont elles, en effet, qui sont les premières touchées par les crises. Et ce sont souvent elles qui, dans l'ombre, tiennent bon, malgré les difficultés du quotidien.

La pauvreté ne cesse de gagner du terrain. Et, comme trop souvent, ce sont les femmes, et tout particulièrement les familles monoparentales, qui en subissent les effets les plus durs. La crise du logement, avec un manque de logements, souvent trop chers, mal adaptés, renforce encore la fragilité de certaines familles. L'Udaf se doit d'accompagner particulièrement celles-ci.

Pour l'Udaf du Loiret, que de changements constatés : un climat plus apaisé, des embauches qui permettent d'envisager l'avenir de manière plus sereine, une gouvernance plus collégiale, avec des administrateurs à l'écoute et mobilisés. Je tiens sincèrement à remercier l'engagement des 80 bénévoles qui ont continué d'assurer les nombreuses représentations, leur permettant de représenter et défendre les familles.

Les salariés de l'Udaf jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de celle-ci. Je tiens à souligner leur investissement et leur travail en direction des personnes qui nous sont confiées.

Une envie partagée d'avancer ensemble, une priorité inchangée de défendre toutes les familles, dans leur diversité et leurs fragilités comme dans leurs forces : c'est l'objectif que nous nous fixons.

Enfin, nous allons fêter les 80 ans d'engagement et de militantisme familial de l'Unaf et des Udaf. Cet anniversaire est à la fois un hommage au passé et un encouragement pour l'avenir.

Ensemble, continuons à porter haut et fort la voix des familles.

Marie- Odile PELLE-PRINTANIER

Présidente de l'Udaf du Loiret

Le mot du Directeur Général

L'année 2024 a été marquée par un certain nombre d'évolutions au sein de l'Udaf du Loiret, au premier rang desquelles nous pouvons citer l'élaboration du nouveau Projet Associatif, le changement de présidence, l'arrivée d'une directrice du pôle Aseb, d'une responsable qualité, d'une responsable des moyens généraux et d'un informaticien.

L'inscription de l'Udaf dans de nombreuses instances départementales, régionales et nationales traduit notre ferme volonté de nous inscrire parmi les acteurs qui coopèrent, partagent la réflexion et sont force de proposition pour stabiliser et conforter le statut de chacun.

La marge de progression reste importante, mais se traduit désormais dans une stratégie de développement globale pour laquelle nous commençons à être reconnus et entendus par nos partenaires et financeurs. Il faut qu'elle le soit davantage par nos associations adhérentes. Notre volonté d'envisager nos missions avec le plus grand sérieux, au bénéfice des familles et des personnes vulnérables que nous accompagnons, s'envisage dans le temps long.

Nous avons également l'ambition de ne pas oublier le bien-être au travail de tous nos collaborateurs, en améliorant de façon sensible les espaces de travail et le matériel mis à leur disposition. Nous avons pour cela conduit, avec l'aide de la société Via-Ethys, un audit sur les risques psychosociaux afin de travailler sur les axes d'amélioration repérés.

Nous sommes encore sur le chemin qui doit nous conduire à davantage de qualité, à une meilleure organisation et à plus d'efficacité. C'est un travail collectif de longue haleine, ardu mais passionnant, exigeant mais stimulant.

C'est surtout un travail qui nous engage et qui est la marque de nos valeurs partagées sur la politique familiale.

Brice BARTHEROTE

Directeur général de l'Udaf du Loiret



L'UDAF DU LOIRET	●..	04
L'INSTITUTION FAMILIALE	●..	06
LES ASSOCIATIONS MEMBRES	●..	10
LA RÉPARTITION DU FONDS SPÉCIAL	●..	12
LA REPRÉSENTATION FAMILIALE	●..	14
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	●..	16
SERVICES SUPPORTS	●..	18
PÔLE PJM	●..	21
PÔLE ASEB	●..	24

L'UDAF DU LOIRET

L'Udaf du Loiret est une association Loi 1901, reconnue d'utilité publique, qui a pour mission principale de **représenter l'ensemble des familles Loirétaines**, conformément à l'ordonnance du 3 mars 1945 instituant l'Unaf et les Udaf.

L'article L.211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles, confère aux Udaf les missions suivantes :

Donner son avis aux Pouvoirs Publics et proposer les mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles

Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts des familles

Céler tout service d'intérêt familial dont les Pouvoirs Publics estimerait devoir lui confier la charge

Représenter officiellement l'ensemble des familles du Département et notamment, désigner ou proposer les délégués des familles aux divers Conseils, Assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le Département, la Commune

Ainsi, Unaf-Udaf-Uraf accomplissent

4 missions

au service des familles :



**PORTE-PAROLE
DES FAMILLES**



**EXPERT DE
LEURS RÉALITÉS
DE VIE**



**SERVICES AUX
FAMILLES**



**ANIMATEUR
ASSOCIATIF**

LA VIE DES INSTANCES

L'Assemblée Générale

L'Assemblée générale ordinaire de l'Udaf du Loiret s'est tenue le Jeudi 13 juin 2024 à la salle des fontaines de saint Denis de l'Hôtel.

34 associations étaient présentes ou représentées, soit près de **50%** des associations adhérentes actives au 31 décembre 2023.

Madame **Raymonde TESSIER**, Présidente de l'association Familles Rurales de Jargeau et Saint Denis de l'Hôtel, a rappelé l'historique de l'association fondée en 1944. Elle a évoqué les actions menées auprès des 42 adhérents : ateliers d'aiguille, marché de Noël, sorties, et repas conviviaux favorisant le lien social. Administratrice à l'Udaf, elle regrette toutefois son absence au Conseil d'Administration, en raison de ses nombreuses responsabilités locales.

Le Bureau et le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration administre l'Udaf du Loiret.
Les membres du Bureau préparent les décisions et proposent les orientations.

Membres du Bureau

Présidente :
Marie-Odile PELLE-PRINTANIER (Désignée)

Vice Président :
Arnaud BERTRAND (Elu)

Trésorier :
Jacques DE COINTET (Elu)

Secrétaire :
Odile COMBE-LABOISSIERE (Elue)

Secrétaire adjoint :
Yohann HAUDRY-CHARREAU (Désigné)

Membre assesseur :
Marie-Thérèse PINCELOUP (Elue)

Membres du conseil

Antoinette BERNABE (Cooptée)

Marie-Paule BOULET (Elue)

Blandine DE LA ROCHERE (Désignée)

Elisabeth DEMEULEMEESTER (Elue)

Didier GLORET (Elu)

Régine GUERIN (Elue)

Véronique LITANDA LE MAREC (Désignée)

Marinette MARCHIN (Désignée)

Nathalie RAVOT (Désignée)

Raymonde TESSIER (Désignée)

EN 2024 :

13

RÉUNIONS DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4

RÉUNIONS DU
BUREAU

Commission de contrôle

Les membres de la commission se sont retrouvés à quatre reprises pour la **gestion des listes d'adhérents** (étude des multi-appartenances et rapport pour l'Unaf) et pour la vérification des candidatures et bulletins de vote pour l'assemblée générale du 13 juin 2024.

Commission financière

En 2024, la **commission financière** a supervisé la tenue des comptes, préparé les budgets, présenté au Conseil d'Administration toutes les décisions et orientations financières et préparé le rapport financier pour l'assemblée générale.

Commission thématique Médaille de l'Enfance et des familles

4 dossiers ont été reçus et étudiés pour l'année 2024. Après rencontres des familles, les membres de la commission se sont réunis le 24 avril 2024 pour finaliser l'instruction des dossiers reçus avant transmission en Préfecture. Tous les dossiers ont reçu un avis favorable de Madame La Préfète du Loiret.

Groupe de travail « Projet associatif »

Le travail mené en 2023 s'est finalisé en 2024. Le Projet associatif a été présenté en conseil d'administration, puis lors de l'assemblée générale du 13 juin 2024.

ACTIVITES 2024 DE L'URAF CENTRE-VAL DE LOIRE

Réunions institutionnelles

Conseil d'administration le 27 mars 2024

Assemblées générales extraordinaire
et ordinaire le 28 mai 2024

Conseil d'administration le 9 octobre 2024

Conseil d'administration le 2 décembre 2024

**17 administrateurs
+ de 300 heures de bénévolat**

Activités réseau Unaf-Udaf-Uraf

- Participation au groupe de travail national "outils de la représentation"
- Participation aux Conseils des Régions du 7 mars, du 22 novembre et au séminaire du 21 novembre
- Participation aux rencontres Présidents-Directeurs des 16 et 17 mars et du 23 novembre
- Participation au groupe de travail des permanents Uraf

Représentation des familles

Commissariat à la lutte contre la pauvreté, Observatoire régional de santé, ARS, CRSA, France Assos Santé, CESER, Comité régional de l'habitat et de l'hébergement, Comité opérationnel Educfi, CRESS, LMA...



**20 instances régionales
13 représentants familiaux
+ de 1500 heures de bénévolat**

Diffusion des résultats de l'Observatoire des familles



Rencontre régionale "Fonds Spécial"

coorganisation Unaf-Udaf-Uraf
Pour les équipes comptables
le 1er octobre à Blois

Conférence régionale des mouvements familiaux

le 9 octobre à Blois

Journée régionale d'étude "L'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle"

coorganisation avec l'Udaf 36
le 13 novembre à Châteauroux



Activités régionales

Accompagnement des demandes "Cap'Asso" pour le réseau régional des associations familiales
Coordination du Programme Régional de Formation des Bénévoles pour le réseau des AF
Animation des groupes régionaux PJM, MJAGBF, Vie associative et Points Conseil Budget

L'INSTANCE NATIONALE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'Assemblée générale de l'Unaf s'est tenue les 22 et 23 juin 2024 à Pau, sous la présidence de Marie-Andrée Blanc. Plus de 500 participants étaient réunis : responsables associatifs, représentants familiaux et membres du réseau venus de toute la France. La rencontre a permis d'aborder les enjeux institutionnels et stratégiques de l'Unaf.

Marquée par la richesse des échanges et la présence de deux intervenantes extérieures, Jessica Pothet, sociologue, et Emmanuelle Moraël, déléguée générale des Espaces de Rencontre, l'édition 2024 avait pour thème : "Être parents en 2024 : quels nouveaux défis éducatifs ? Quels axes de soutien ?" Trois tables rondes ont permis de croiser expertises et témoignages du terrain.



RENCONTRES ANNUELLES DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

Les **16 et 17 mars 2024**, plus de **200** présidents d'Udaf et d'Uraf ainsi que des directeurs se sont réunis à Valence pour leur rencontre annuelle. Plusieurs séquences ont rythmé ce temps fort, notamment une matinée consacrée aux partenariats Udaf/Caf avec l'intervention de la Directrice générale déléguée de la CNAF.

L'après-midi a permis d'approfondir les enjeux de la représentation familiale et de la vie associative, avec des ateliers de réflexion. La matinée du dimanche était dédiée aux actualités du réseau.

Le **22 novembre 2024**, la Directrice générale de l'Unaf, Guillemette Leneveu, a animé la journée des Directeurs d'Udaf à Paris, en amont de la rencontre annuelle des Présidents et Directeurs. Cette journée a abordé des sujets structurants tels que l'attractivité des métiers, les enjeux RH et budgétaires, la protection juridique des majeurs, ou encore les partenariats nationaux. La journée a été rythmée par des échanges avec la salle, mettant en valeur les retours d'expérience du terrain.

LES ASSOCIATIONS MEMBRES

En 2024, il est noté une légère augmentation du nombre d'adhérents et de suffrages par rapport à l'année précédente. (5451 contre 5360 en 2023)

21 mouvements familiaux

9 membres associés

L'Udaf du Loiret
est composée de :

85 associations familiales

5 451 familles adhérentes

MOUVEMENTS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



- Association Familiale protestante Siloé 45

ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES UDAF 45

- Association familiale de Marcilly en Villette
- Association familiale d'Olivet
- Association familiale d'Orléans
- Association familiale de Saran
- Association familiale de St Hilaire St Mesmin
- Association familiale de St Jean Le Blanc



MOUVEMENTS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

ÉDUCATIFS ET PROFESSIONNELS :



SOCIAUX :



FAMILLES MONOPARENTALES :



FAMILLES HOMOPARENTALES :



LA REPARTITION DU FOND SPÉCIAL

Attribution du fond spécial à l'Udaf du Loiret (part 1)	173 029,95 €
Attribution de 10% du Fonds Spécial de la 1ère part A répartir entre les Fédérations et les Associations	17 303,00 €
Fédérations	5 190,90 €
10% pour la fédération des Familles Rurales	1 730,30 €
10% pour le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques	1 730,30 €
10% pour la fédération des Maisons Familiales Rurales	1 730,30 €
Associations	12 112,10 €
Adhérents déclarés pour l'année 2024 (d'après la liste du 31 décembre 2023)	5 360
Montant attribué par adhérent	2,26 € (2,259720 €)

Nom de l'association	Nombre d'adhérents	Montant alloué
ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE SILOE 45	27	61,01 €
ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE D'ORLEANS	130	293,76 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Est	62	140,10 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Nord	92	207,89 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Ouest	78	176,26 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Agglo Sud	111	250,83 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Beauce et Mauve	70	158,18 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Beauce Loirétaine	99	223,71 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Forêt d'Orléans	62	140,10 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Malesherbes	73	164,96 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Orléanaise	23	51,97 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Pithiverais	74	167,22 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SERVICE A LA PERSONNNE - Val d'Or et Sullias	64	144,62 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'INGRE	56	126,54 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ARDON	24	54,23 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ASCHERES LE MARCHE	62	140,10 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BACCON	47	106,21 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BEAULIEU SUR LOIRE	10	22,60 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BOIGNY SUR BIONNE	31	70,05 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES BRAY ST AIGNAN	73	164,96 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHAINGY	69	155,92 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CHARSONVILLE	28	63,27 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES COULLONS	13	29,38 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES CROTTES EN PITHIVERAIS	14	31,64 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES DAMPIERRE EN BURLY	79	178,52 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES EPIEDS EN BEAUCE	56	126,54 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES GIDY	66	149,14 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES HUISSEAU/COULMIERS/ROZIERES	38	85,87 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES JARGEAU-ST-DENIS	18	40,67 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LAILLY EN VAL	64	144,62 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LES BORDES	26	58,75 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES LOURY-CHILLEURS	101	228,23 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MARDIE	24	54,23 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MARIGNY LES USAGES	76	171,74 €

Nom de l'association	Nombre d'adhérents	Montant alloué
ASSOCIATION FAMILLES RURALES MEUNG SUR LOIRE	46	103,95 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES NANCRAY SUR RIMARDE	29	65,53 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES NEUVILLE AUX BOIS	52	117,51 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ORMES	25	56,49 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES OUTARVILLE	25	56,49 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES OUZOUER SUR LOIRE	4	9,04 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES PATAY	34	76,83 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES REBRECHIE	3	6,78 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES SANDILLON	41	92,65 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST AY	36	81,35 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST CYR EN VAL	69	187,56 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST DENIS EN VAL	70	201,12 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES ST PERAVY LA COLOMBE	41	110,73 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES TRAINOU	6	15,82 €
ASSOCIATION FAMILLES DE FRANCE LA CHAPELLE ST MESMIN	42	99,43 €
ASSOCIATION FAMILLES DE FRANCE SAINT JEAN DE LA RUELLE -	19	45,19 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE BOU - CHECY - MARDIE	67	155,92 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE ORLEANS	68	140,10 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION DU PITHIVERAIS	186	366,07 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION FEROLLES	170	390,93 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION-GIEN	174	388,67 €
MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION-STE GENEVIEVE	199	479,06 €
MAISON FAMILIALE RURALE DE L'ORLEANAIS	147	296,02 €
MAISON FAMILIALE RURALE EDUCATION ORIENTATION CHAINGY	113	296,02 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA FAMILLE DU CHEMINOT DU LOIRET	76	167,22 €
ADMR DU GIENNOIS	4	13,56 €
ADMR DU MONTARGOIS	2	4,52 €
ADMR DU PITHIVERAIS	4	6,78 €
ADMR LOIRE BEAUCE	0	4,52 €
ADMR ORLEANS VAL DE LOIRE	2	4,52 €
ADMR OUTARVILLE	2	6,78 €
ADMR VAL FORÊT	5	11,30 €
ADMR VAL SOLOGNE	1	2,26 €
ADAPEI DU LOIRET	15	36,16 €
ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION	39	81,35 €
Union Nationale des Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM)	265	607,86 €
JUMEUX ET PLUS	42	146,88 €
ASSOCIATION APF FRANCE HANDICAP DD 45	53	133,32 €
JONATHAN PIERRES VIVANTES - ANTENNE DU LOIRET	38	83,61 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE CONJOINTS SURVIVANTS	61	194,34 €
ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS	9	18,08 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'ORLEANS	23	51,97 €
ASSOCIATION PARRAINONS 45	32	70,05 €
ASSOCIATION FAMILIALE D'OLIVET	49	149,14 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE GIEN	192	483,58 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE MARCILLY	103	361,56 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE SAINT JEAN LE BLANC	56	1064,96 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE SARAN	22	38,42 €
ASSOCIATION FAMILIALE DE ST HILAIRE ST MESMIN	76	144,62 €
BEAUCE VAL SERVICES ASSOCIATION DU MAINTIEN A DOMICILE	403	901,63 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES		1 730,30 €
FEDERATION DEPARTEMENTALE DES FAMILLES RURALES		1 730,30 €
FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE DES MFR VAL DE LOIRE		1 730,30 €

LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES

PROTECTION SOCIALE/SANTÉ

- Comités des Usagers (CDU) dans 13 établissements de santé
- Conseil de surveillance dans 4 établissements publics de santé
- Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social - Préfecture du Loiret
- Groupe d'Action Locale (GAL) - Pays Loire Beauce
- Conseil Territorial de Santé (CTS)
- Groupement Hospitalier de Territoire



• C.D.A.P.H



COHÉSION SOCIALE

- Commission d'aide juridictionnelle de Montargis
- Commission d'aide juridictionnelle - Tribunal de Montargis
- Comité consultatif des services publics locaux Orléans Métropole et Olivet (CCSPL)
- Comité d'usagers des particuliers de l'administration fiscale
- Comité local des usagers - Préfecture du Loiret
- GEM Les Maillons – Association PLEYADES



FAMILLE/ENFANCE/PARENTALITÉ

- Commission attribution place en crèche- Ville d'Orléans
- Commission d'agrément pour l'adoption
- Commission départementale des services aux familles
- Conseil de famille des Pupilles de l'Etat
- Contrat de prévention et de sécurité Montargis
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)



DIVERS

Participation au jury d'examen des diplômes des métiers du secteur funéraire

LOGEMENT ET BUDGET FAMILIAL

- Commission départementale d'examens des situations de surendettement
- Commission Coordination Actions Prévention Expulsions locatives (CCAPEX)
- Commissions de Conciliation des Expulsions Locatives (CCEL)
- Commission de médiation (Loi DALO)
- Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat Orléans Métropole - (CLAH)
- Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - CC Val de Sully, Giennois et Montargois
- Commission d'Attribution au logement



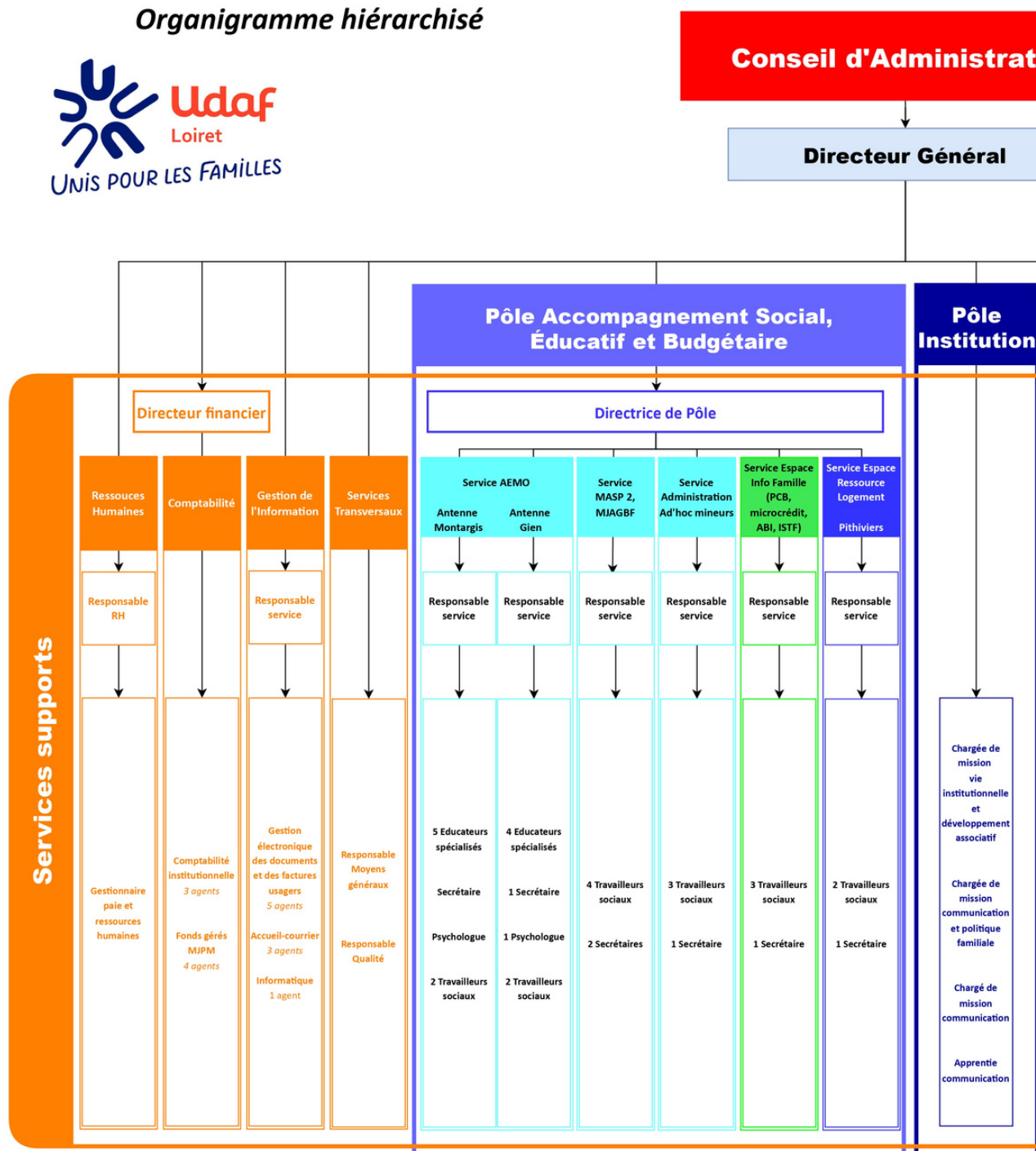
**NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX :**

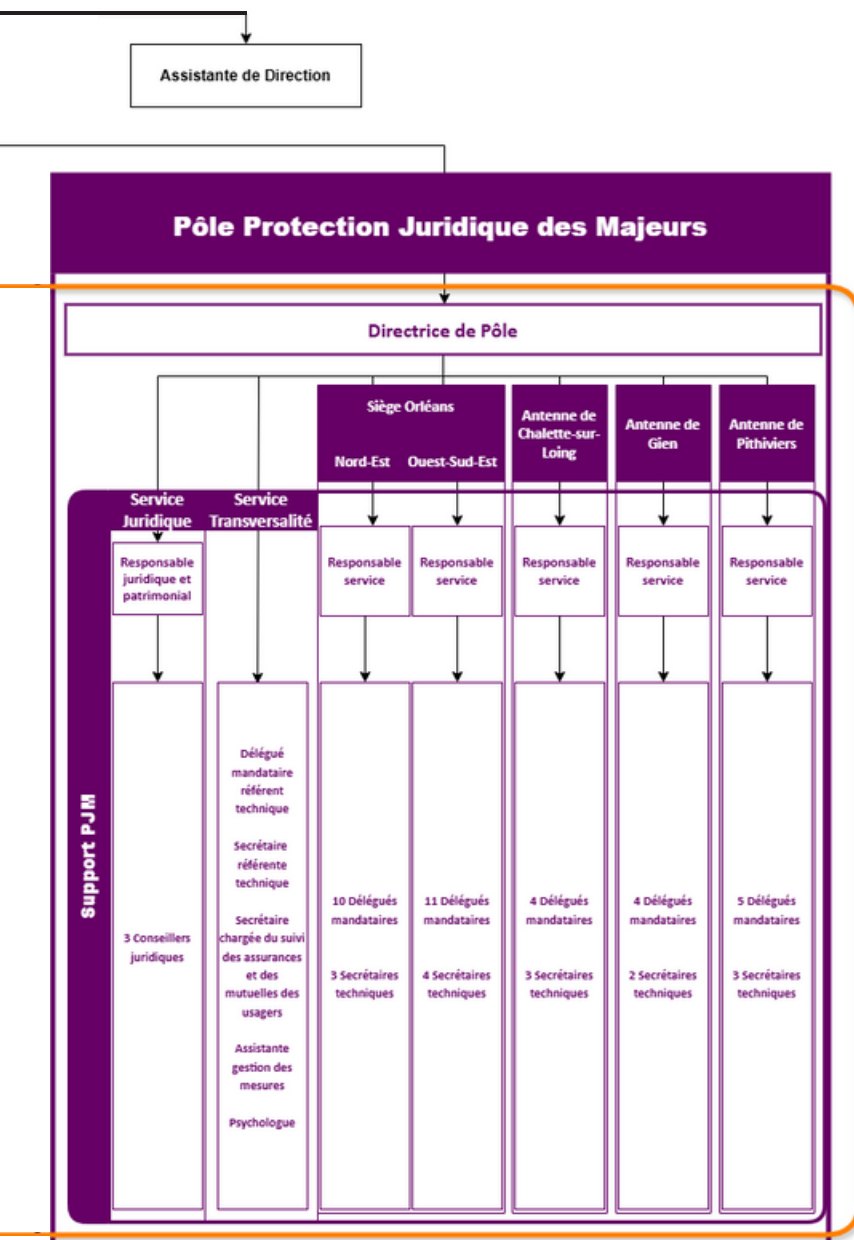
89

**SANS COMPTER LES
HEURES DE
BENEVOLAT !**

ORGANIGRAMME HIÉRARCHISÉ DES SERVICES

Organigramme hiérarchisé





Sigles

AEMO : accompagnement éducatif en milieu ouvert

MASP : mesure d'accompagnement social personnalisé

MJAGBF : mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial

PCB : point conseil budget

ABI : accompagnement budgétaire individualisé

ISTF : information et soutien aux tuteurs familiaux

SERVICES SUPPORTS RESSOURCES HUMAINES

Le service « **Ressources humaines** » a pour missions :

- La gestion administrative du personnel (flux constant de 120 personnes environ)
- La gestion des paies et des déclarations sociales
- La participation au dialogue social en lien avec la direction et le CSE
- La participation au recrutement et à l'intégration des nouveaux salariés
- Le pilotage du plan de développement des compétences, l'organisation et le suivi des actions de formations
- La mise en place la politique sociale de l'Udaf

Au 31/12/2024, l'effectif était composé de
116 salariés :

- Dont **100** femmes et **16** hommes
- Dont **111** CDI, **4** CDD et **1** apprentie

Diffusion de **52** offres d'emploi

Recrutement de :

·11 CDD

·24 CDI



Recrutement d'une deuxième salariée au sein du service RH



Mobilité interne de 7 salariés (transversale ou verticale)



Accueil au sein des services de 4 stagiaires (2 BTS SP3S et 2 stagiaires de 3ème)



53 salariés ont bénéficié d'au moins une action de formation, dont 3 salariés diplômés du CNC MJPM en 2024



Versement de l'Indemnité mensuelle « filière socio-éducative » à l'ensemble des salariés



Sortie de 17 personnes en CDI

MOYENS GÉNÉRAUX

Le service « **Moyens Généraux** » gère l'ensemble des moyens matériels nécessaires aux salariés et aux bénévoles pour accomplir leurs missions. L'activité du service s'articule autour de 4 pôles : la gestion des locaux de travail, la sécurité des biens et des personnes, la flotte automobile et les achats. Une nouvelle Responsable des Moyens Généraux est arrivée suite à un départ à la retraite.

LOCAUX DE TRAVAIL

ORLEANS Mise en conformité de l'ascenseur

CHALETTE Réalisation de travaux pour l'accessibilité PMR en lien avec le propriétaire

GIEN Collaboration avec un architecte pour créer un bureau au rez-de-chaussée permettant un accueil PMR

50 795€ TTC de travaux réalisés

FOCUS sur le site d'Orléans

Suite à différents rapports un Plan Pluriannuel d'Investissement est en cours d'élaboration afin de mettre à niveau le bâtiment et permettre l'accueil des usagers dans des conditions satisfaisantes.

Une collaboration avec un architecte pour la modification du rez-de-chaussée a été mise en place.



FLOTTE AUTOMOBILE

22 Dacia en location
sur 24 mois de 2023 à 2025

Km parcouru en 2024 :

Aemo Gien et Montargis : 61 275km
PJM tous sites : 138 815km

Réflexion et étude sur une éventuelle prolongation du contrat ou un changement de contrat



SÉCURITÉ ET BIEN DES PERSONNES

Différentes études ont été amorcées pour améliorer la sécurité sur le site d'Orléans :

- Motorisation et automatisation du portail
- Création d'un portillon à code pour les collaborateurs
- Remplacement de l'alarme intrusion et mise en place d'un contrat de télésurveillance
- Remplacement de la sirène incendie peu audible dans certaines zones
- Remplacement des blocs de secours



ACHATS

Remplacement progressif du mobilier non fonctionnel, endommagé, usé (sièges de bureau, chaises de réunion, mobilier des espaces repas, etc.)

SERVICE GESTION DE L'INFORMATION

Le Service **Gestion de l'Information (SGI)** accomplit trois missions essentielles au fonctionnement des services de l'Udaf du Loiret : l'accueil du public, le traitement des flux entrants et sortants de courriers pour l'ensemble des services et la gestion électronique des documents pour les services Protection Juridique des Majeurs et Mesures Judiciaires d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial. Au 31/12/2024, 10 personnes composent le service (un responsable de service, trois agents d'accueil, 5 agents Gestion Electronique des Documents et arrivée cette année d'un technicien informatique au sein de l'équipe).



ACCUEIL

200 appels en moyenne par jour

15 visiteurs par jour

Suivi de l'attribution des véhicules de service et des cartes de tramway

COURRIER

Plus de **40 000** plis adressés

Réception et remise des cartes bancaires des usagers (**1 241** cartes reçues)



GESTION ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

Indexation de **73 342** documents (soit 306 documents en moyenne par jour) et de **52 982** factures (soit 221 factures en moyenne par jour)

AUTRES ACTIVITÉS

Réalisation de **37** sessions de formations applicatifs métiers pour les nouveaux salariés

Formation des équipes MJPM et ASBF sur le module de révision budgétaire

Mise en place et paramétrages des adresses mails uniques des usagers PJM

Accompagnement au déploiement de la flotte de téléphones portables



PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

L'Udaf du Loiret est agréée comme **Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs** (S.M.J.P.M.). 5 équipes opèrent depuis quatre sites (Orléans, Pithiviers, Gien, Châlette-sur-Loing) et couvrent l'ensemble du département. Ces services exercent des mesures de tutelles et de curatelles, des mandats spéciaux et des mesures accompagnement judiciaire.

QUI EST CONCERNÉ PAR LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE ?

La protection juridique ne peut être initiée sans un certificat médical circonstancié, établi par un médecin agréé. Elle s'adresse aux personnes majeures dont les facultés sont altérées, les rendant vulnérables dans la défense de leurs intérêts. Le juge des contentieux de la protection peut alors décider d'une mesure de protection juridique, dont la durée sera définie par un jugement.

L'Udaf du Loiret veille au respect de la "Charte des droits et libertés de la personne majeure protégée", garantissant dignité, autonomie et accompagnement bienveillant tout au long de la mesure.

Nombre total de mesures
exercées par notre service au
31 décembre 2024 :

1954

1272 Mesures curatelles

650 Mesures tutelles

32 Autres mesures PJM

1363 Mesures à domicile

591 Mesures en établissement

CONTACT AVEC LES MAJEURS

1er rendez-vous	79
Contacts téléphoniques	4068
Permanences téléphoniques	1858
Rendez-vous à l'Udaf	1261
Rendez-vous partenaires	926
Visites à domicile	2426
Visites en établissement	767

65 ouvertures et
194 clôtures de mesures
en 2024

PARTENAIRES :



SERVICE JURIDIQUE

Aux côtés des équipes Protection Juridique des Majeurs (PJM), plusieurs professionnels spécialisés sont présents. Suite à sa restructuration, le service juridique regroupe une responsable de service et trois conseillères qui interviennent systématiquement lors de successions et de déblocage de contrats d'assurance vie, lors de ventes ou d'achats immobiliers et lors de placements (hors épargne de précaution).

L'année a été marquée par la remise à niveau des dossiers et la reprise des rencontres avec des gestionnaires de patrimoine (ALLIANZ, cabinet LAPLACE, B&V PATRIMOINE, OLIFAN...) et d'autres partenaires.



479 affaires en
cours

PÔLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ÉDUCATIF ET BUDGÉTAIRE (ASEB)

Le Pôle ASEB propose différents services aux familles, de la mise en place de mesures relevant de la protection de l'enfance aux mesures administratives, ainsi que différents accompagnements (social, budgétaire...)

PROTECTION DE L'ENFANCE



Service action éducative en milieu ouvert



Service des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial



Service administration ad'hoc pour les mineurs

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE ET SOCIAL



Espace ressource logement (ERL)



Espace Info Familles (EIF)



Point Conseil Budget (PCB)



Plateforme de microcrédit personnel (MCP)



Information et soutien aux tuteurs Familiaux (ISTF)



Service mesure d'accompagnement social Personnalisée renforcée (MASP 2)

SERVICE ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Le service AEMO exerce des mesures judiciaires au bénéfice d'un enfant ou d'une fratrie. Elles consistent en une intervention à domicile dans le cadre de la protection de l'enfance au titre de l'article 375 du code civil (enfance en danger). Le service AEMO couvre les territoires de la Juridiction de Montargis/Gien.

LA MESURE D'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

Prononcée par le Juge des enfants à l'égard d'un mineur dans le cadre de la protection de l'enfance, elle vise à l'intervention d'un travailleur social (éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou assistant social) afin de supprimer la notion de danger par une action éducative directement dans la famille (dans le cas d'un danger latent), ou bien dans le cadre d'une protection hors famille (dans le cas d'un danger patent)



311 mineurs suivis
(moyenne mensuelle)



335 mesures exercées au
31/12/2024



106 mesures en attente au
31/12/2024



111 784 journées réalisées en
2024

Le service d'AEMO exerce des visites médiatisées à la demande du juge pour enfants. Ces visites ne font pas parties des missions pour lesquelles le service est financé. Cet exercice de fait est à questionner avec les autorités de contrôle et de tarification et les autorités judiciaires.



Le recrutement sur l'Est du Département reste un défi. Le nombre de candidats répondant à une annonce sur ce secteur est très faible. Cette situation pénalise le service et amène l'allongement du délai entre la réception du jugement et sa mise en œuvre. Celui-ci est de 97 jours en 2024. Ce chiffre est à mettre également en corrélation avec l'augmentation de la durée moyenne d'exercice des mesures.

La fin du placement à domicile vient réactiver la dynamique d'acteurs sur les mesures d'AEMO pour le territoire Loirétain. En effet, les placements à domicile sont devenus des mesures d'AEMO renforcée avec hébergement possible. Aussi, une concertation avec les autorités de contrôle et de tarification sur les suites données à ce tournant législatif et jurisprudentiel est à prévoir.

PARTENAIRES :



MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Ce service met en œuvre les **interventions des délégués aux prestations Familiales** pour l'ensemble du Loiret.

Le Délégué aux Prestations Familiales (DPF) exerce une action éducative visant à rétablir les conditions et les compétences nécessaires pour une gestion autonome des prestations. Cette mesure fait partie de la protection de l'enfance.

Le rythme d'accompagnement est soutenu avec un minimum d'une visite par mois. La contractualisation par un Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) permet de fixer le cadre des interventions et des objectifs de court et moyen terme. Les professionnels interviennent sur tout le territoire départemental afin d'être au plus près des usagers et des partenaires.

LA MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

Une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) vise à aider à la gestion des prestations familiales reçues pour les enfants. Cette aide est nécessaire si ces prestations ne sont pas employées pour couvrir les besoins des enfants.

C'est le juge qui ordonne cette mesure. La mesure est mise en place pour une durée de 2 ans maximum renouvelable. Les parents peuvent contester la décision.

Cette mesure permet de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant. Il s'agit d'accompagner les parents dans la protection des besoins leur enfant (logement, santé, éducation et entretien).



Une meilleure communication avec les partenaires a permis de maintenir la dynamique à la hausse du service.

Cependant, la répartition géographique des mesures est inégale. Les mesures sont majoritairement sur la juridiction d'Orléans (66% contre 24% pour Montargis, 8% pour Pithiviers et 2% pour Gien).

Un recensement des besoins est à étudier avec les autorités judiciaires afin de déployer au mieux les ressources nécessaires.

ADMINISTRATION AD'HOC POUR MINEURS

L'Administrateur ad hoc est une personne, physique ou morale, désignée par un magistrat pour devenir le représentant légal d'un enfant lorsque la protection des intérêts de celui-ci n'est pas complètement assurée par ses représentants légaux. L'administrateur ad hoc devient le représentant légal du mineur le temps d'une procédure afin que ses droits puissent être préservés.

L'activité AAH a connu une forte croissance cette année. Cela s'explique en partie par deux faits : la nomination d'un AAH au titre des violences intrafamiliales et la cessation du mandats Ad'hoc à un autre acteur du territoire.

554

**mandats d'administration ad hoc exercés en 2024
(+27% depuis 2023) dont :**



347 mandats de gestion



183 mesures pénales



24 mandats civils



34 clôtures de mandats



140 nouvelles désignations



Afin de répondre aux sollicitations des autorités judiciaires sur les mandats ad hoc, des moyens complémentaires doivent être proposés pour gérer les flux d'activités. Actuellement, le ratio nombre de mandats/ETP disponibles entrave la qualité d'accompagnement.

Face à cette situation, le CA de l'Udaf du Loiret a accepté, en décembre 2024, le recrutement d'un ETP sur ses fonds propres. Néanmoins, le financement de cette activité doit être repensé avec tous les acteurs de la protection de l'enfance afin de rendre actif le plaidoyer de la parole de l'enfant dans la représentation de ses intérêts et droits fondamentaux.

PARTENAIRES :

Les avocats nommés pour la représentation des mineurs

La CRIP (Cellule de Recueil des informations Préoccupantes), les services d'Aide Sociale à l'Enfance et des pôles de prévention et de protection des Equipes pluridisciplinaires du Conseil Départemental et les assistants familiaux

L'UAPED - UMJ (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger - Unité Médico-Judiciaire) du Centre Hospitalier Universitaire, les médecins experts, psychologues et autres professionnels du champ médico-légal qui contribuent à l'évaluation et l'analyse de l'état des jeunes victimes, de leurs dommages et de leurs perspectives de dépassement des situations subies

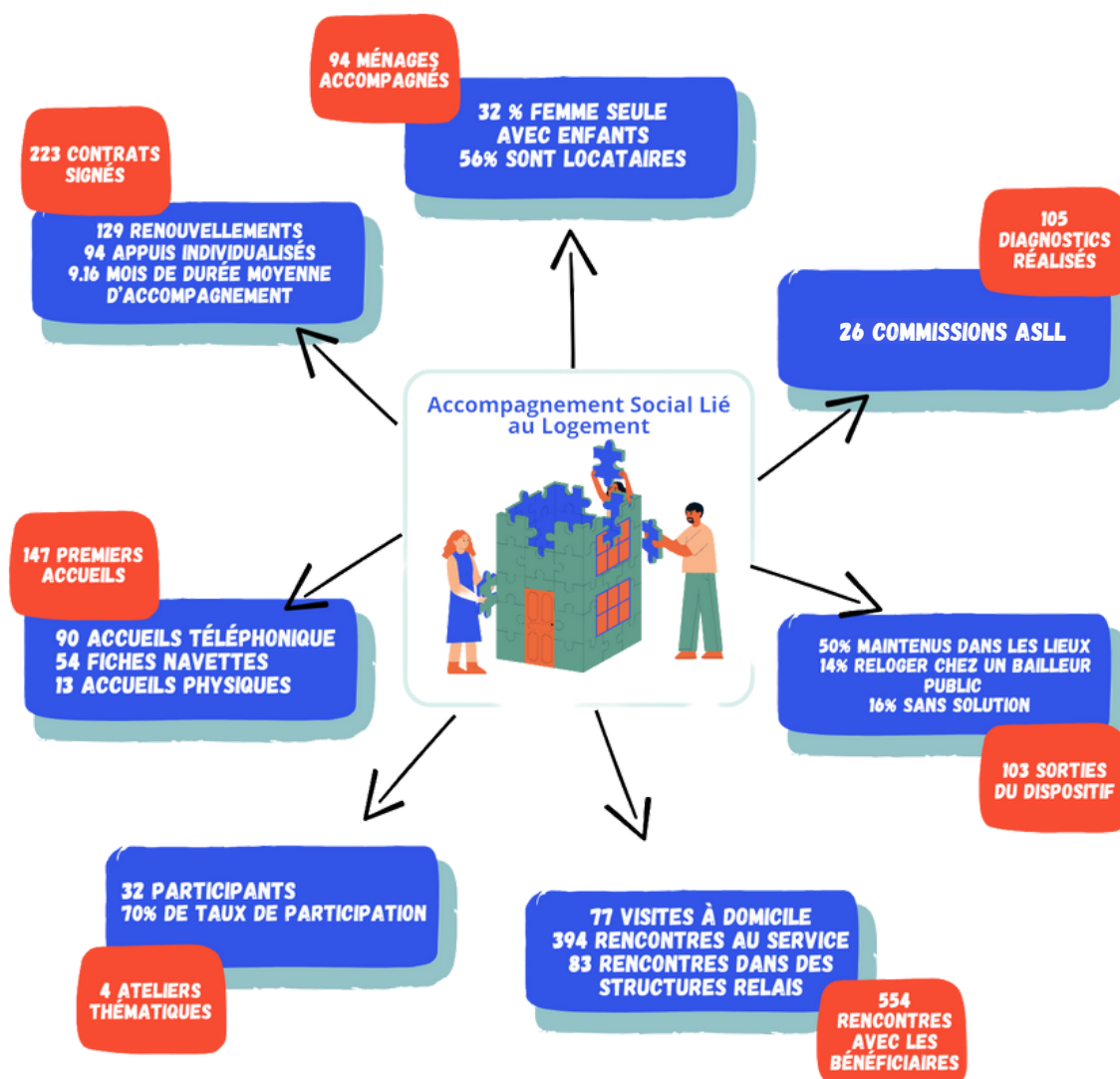
Les brigades et services de gendarmerie, dans les liens inhérents aux enquêtes préliminaires et instruction par exemple

Les magistrats des différentes cours concernées qui sont à même de solliciter notre expertise particulière, en fonction des situations et lors des audiences dédiées

ESPACE RESSOURCE LOGEMENT

Plateforme d'accompagnement social lié au logement, cette prestation financée par le Fonds Unifié Logement permet d'accueillir, d'établir des diagnostics, puis des appuis individualisés ou collectifs pour les personnes en situation de précarité sur le logement.

Participant à un groupement associatif, l'Udaf du Loiret met en œuvre ces prestations sur le territoire de Pithiviers.



Une meilleure identification du service par les bénéficiaires et les partenaires amène une augmentation des saisies directes du service et la baisse du recours aux fiches navette.

En 2024, une baisse des orientations émanant du Conseil Départemental et des municipalités est enregistrée.

Le nombre de transmissions des bailleurs sociaux est lui en hausse.

Bien qu'obligatoire, les participations aux informations collectives ne sont pas honorées : seules 37% des personnes inscrites participent réellement à ce type de manifestations. Les grandes difficultés de mobilité du public accueilli expliquent cette faible participation.

COORDINATION ET PARTENARIAT



ESPACE INFO FAMILLE

L'espace Info Famille est ouvert à toute personne désireuse d'obtenir informations, orientations et conseils sur tous les domaines de la vie familiale.

Cette activité regroupe l'aide aux familles dans plusieurs domaines. Elle requiert polyvalence et disponibilité afin de répondre aux sollicitations tant individuelles que partenariales

ACCOMPAGNEMENT BUDGÉTAIRE INDIVIDUALISÉ

Accompagnement budgétaire mis en place pour des salariés dont l'entité juridique personne morale a établi une convention avec l'Udaf du Loiret.



27 entretiens individualisés



pour **8** personnes accompagnées

MICRO-CRÉDIT PERSONNEL

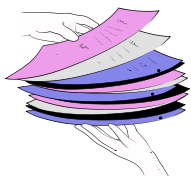
Dispositif d'inclusion pour les personnes exclues du système bancaire classique en vue d'obtenir un prêt pour des projets liés à la mobilité pour atteindre l'insertion professionnelle.

Ce dispositif peut apporter une réponse permettant de favoriser l'insertion sociale et/ou la réinsertion professionnelle de ses bénéficiaires.

Dispositif d'inclusion bancaire pour des publics exclus du système bancaire classique, des prêts d'un montant allant de 300 à 3000 euros.



380 personnes ont sollicité la plateforme de microcrédit personnel



100 dossiers complet ont été transmis aux banques



28 microcrédits ont été accordés par les banques partenaires

POINT CONSEIL BUDGET



263 entretiens individuels



40 ateliers collectifs

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

Ce service propose information et soutien à toutes personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure de protection confiée par le juge.

Cette action permet d'appréhender cette future mission de manière sereine et de la remplir dans les meilleures conditions.

Il s'adresse aussi aux professionnels et personnes bénévoles en lien avec des personnes protégées ou à protéger.

156

entretiens individuels

23

ateliers collectifs pour **171** participants

INFORMATION ET SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX

Ce dispositif permet une information sur les acteurs présents pour les aidants familiaux sur le Loiret.

Cette information est individuelle par le biais de la permanence téléphonique de l'EIF ou collective par le biais d'actions chez des partenaires ou lors de forum aux droits.



20 entretiens individualisés



4 ateliers collectifs

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉE RENFORCÉE

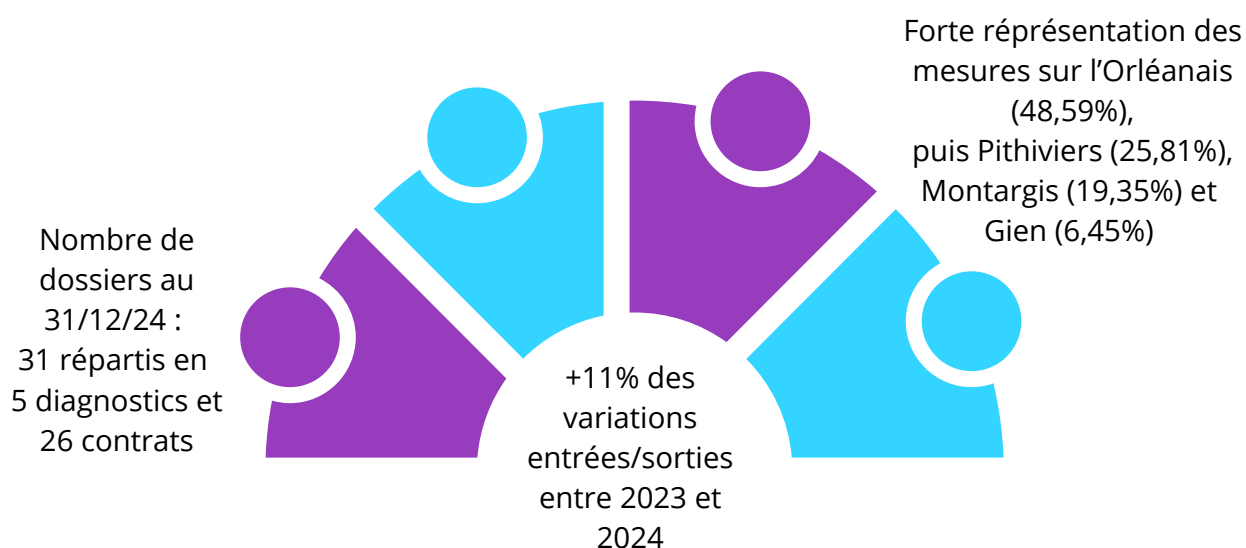
Le Conseil Départemental du Loiret a délégué à l'Udaf 45 la mise en place des **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisée avec gestion financière des prestations sociales**. Cette mesure prend la forme d'un contrat tripartite (Conseil Départemental, bénéficiaire et Udaf 45) avec des engagements réciproques.

De l'action éducative budgétaire à la maîtrise de l'environnement, en passant par le surendettement, le classement administratif, l'accès aux soins, ou encore l'insertion professionnelle, l'accompagnement est pluriel.

LA MASP 2

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée « Renforcée », ou MASP 2, est ouverte à toute personne percevant des prestations sociales, et dont « la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources » (CASF, art.-L271-1).

Les demandes sont formulées par les bénéficiaires auprès du Conseil Départemental : ces demandeurs sont accompagnés dans leur démarche par un service social, le plus souvent à l'origine de l'orientation vers le dispositif.



LES CHIFFRES CLÉS DE L'UDAF 45

190 000 familles

110 représentations familiales

80 représentants familiaux

120 salariés

Plus de 2 000 majeurs protégés
bénéficiaires

Près de 1 000 mineurs bénéficiaires

Plus de 1 000 personnes
accompagnées



21 mouvements familiaux

84 associations membres

9 membres associés

5 451 familles adhérentes

Union départementale des associations familiales du Loiret

2 Rue Jean-Philippe Rameau
CS 75719
45057 Orléans Cedex 01

